



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 90/24 – ACTUALISATION PARTIELLE DES TARIFS APPLICABLES AU VILLAGE VACANCES LA BAUME

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la décision de procéder à une actualisation des tarifs de la Résidence de Tourisme La Baume.

DÉCIDE d'actualiser les tarifs tels qu'ils sont présentés dans la grille tarifaire annexée du 14 Novembre 2024.

DIT que ces tarifs sont applicables à compter de la publication de la décision.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, 28 novembre 2024



Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 29/11/24
Et de la publication ou notification le 29/11/24